

Les nouvelles licences FFCT 2018

Les 3 formules de licences

En 2018, l'offre de licence FFCT évolue et s'adapte à la diversité des pratiques. Les adhérents pourront désormais choisir entre **3 formules** lors de leur prise de licence :

Vélo Balade : cette formule, pensée pour une pratique douce et familiale permettra aux licenciés de participer aux événements FFCT et de bénéficier de l'assurance **sans avoir besoin de fournir un certificat médical**. Cette formule privilégie les parcours, vert à bleu, en termes de difficulté).

Vélo Rando : cette formule idéale pour une pratique régulière du cyclotourisme, convient aux licenciés qui ont l'habitude de rouler sur toutes distances et tous types de parcours. Elle donne accès à toutes les manifestations fédérales. **Le certificat médical sera obligatoire lors de l'affiliation, à renouveler au moins tous les 5 ans.**

Vélo Sport : cette formule, identique à la formule Vélo Rando, permet aux adhérents ayant une pratique plus sportive de s'inscrire à des événements tels que les cyclosporives en dehors de la FFCT. **Un certificat médical sera obligatoirement fourni tous les ans.**

Cette formule n'est pas ouverte aux jeunes de - de 18 ans, car la pratique du sport en compétition est un cas particulier dans le cas de la participation des mineurs.

Il sera toujours possible de changer de formule en cours d'année, sous réserve de fournir le certificat médical correspondant dans le cas d'un passage à la formule Vélo Rando ou Vélo Sport.

Vous pouvez télécharger le détail de ces formules en cliquant [ici](#)

Le certificat médical

Vélo Balade : Il n'est pas nécessaire.

Vélo Rando : Il est obligatoire lors de l'affiliation à la formule Vélo Rando. Il est ensuite à renouveler **tous les 5 ans**. Chaque année intermédiaire, le licencié doit remplir un auto-questionnaire (confidentiel, qu'il doit conserver). S'il répond oui à l'une des questions, le certificat médical doit être renouvelé **avant la période de 5 ans**. Le certificat doit obligatoirement mentionner la **pratique du cyclotourisme**

Vélo Sport : Le certificat médical est **obligatoire** et à renouveler **chaque année**. Il doit expressément mentionner **la pratique du cyclisme en compétition**

Vous pouvez visualiser le questionnaire de santé en cliquant [ici](#)

Les nouvelles licences FFCT 2018

Les garanties en fonction du choix de l'assurance

Les tarifs de l'assurance sont identiques pour les trois formules.

Comme l'an dernier, trois assurance possibles : mini braquet, petit braquet et grand braquet

Formules proposées			
Garanties	Mini-Braquet	Petit-Braquet	Grand-Braquet
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommmages au casque	non	oui	oui
Dommmages cardio-fréquencemètre (1)	non	oui	oui
Dommmages au vélo	non	non	oui
Dommmages au GPS (2)	non	non	oui
Dommmages aux équipements vestimentaires	non	non	oui

(1) Seul le cardio-fréquencemètre à fonction unique est garanti

(2) Les Smartphones sont exclus de la formule grand braquet

Vous pouvez télécharger la la notice ALLIANZ pour davantage de détails en cliquant ici.

Les nouvelles licences FFCT 2018